

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Schéma de développement des structures de quartiers - Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture - Avenant

Monsieur El Hassouni, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du schéma de développement des structures de quartier et par délibération du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) ; afin de définir les attendus et modalités de mise en œuvre du projet d'animation de la vie sociale de la Maison-Phare, par la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture. Cette convention a été conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2016 et a été renouvelée une fois, en 2017.

La mise en place de ce nouveau projet a occasionné pour la FFMJC des frais complémentaires, non prévus dans le budget initial, notamment des frais d'installation liés au changement de gestionnaire : charges locatives diverses, renouvellement du parc téléphonique, informatique et internet, mise en place de nouveaux contrats de maintenance et de contrôle des installations etc....

Après une présentation détaillée des bilans qualitatifs et quantitatifs de la structure et pour compenser ces frais, il est proposé de verser à la FFMJC une subvention exceptionnelle de fonctionnement, s'élevant à la somme de 11 307 €.

Cette subvention sera versée en totalité, en juillet 2017.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et la FFMJC, annexé au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ